

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 25 juin 2015

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : Mme BORSATO

Convocation envoyée le 18 juin 2015

Publié le 26 juin 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 62

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 15

SCRUTIN : POUR : 72

ABSTENTION : 5

- CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

### Membres présents :

M. Alain MILLOT	M. Jean-Claude GIRARD	M. Thierry FALCONNET
M. Pierre PRIBETICH	M. Patrick MOREAU	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Jean ESMONIN	Mme Stéphanie MODDE	Mme Louise BORSATO
M. Patrick CHAPUIS	Mme Christine MARTIN	M. Louis LEGRAND
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Danielle JUBAN	M. Patrick ORSOLA
M. Rémi DETANG	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Florence LUCISANO
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	Mme Céline TONOT
M. Jean-François DODET	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Philippe MOREL
M. François DESEILLE	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Nicolas BOURNY
Mme Colette POPARD	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Corinne PIOMBINO
M. Michel JULIEN	M. Alain HOUPERT	M. Jean-Louis DUMONT
M. Frédéric FAVERJON	Mme Anne ERSCHENS	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Didier MARTIN	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Dominique SARTOR
M. Dominique GRIMPRET	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Damien THIEULEUX
M. Michel ROTGER	M. François HELIE	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Chantal OUTHIER	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Emmanuel BICHOT	M. Gilbert MENUT
M. André GERVAIS	Mme Frédérika DESAUBLIAUX	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Benoît BORDAT	M. Hervé BRUYERE	M. Cyril GAUCHER.
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Sandrine RICHARD	

### Membres absents :

M. Laurent GRANDGUILLAUME	M. Charles ROZOY pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
M. Roland PONSAA	M. Abderrahim BAKA pouvoir à M. Gilbert MENUT
	M. François REBSAMEN pouvoir à M. Alain MILLOT
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à Mme Christine MARTIN
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Danielle JUBAN
	M. Jean-Yves PIAN pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérika DESAUBLIAUX
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Mme Corinne PIOMBINO
	Mme Anaïs BLANC pouvoir à M. Rémi DETANG.

---

**OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME**  
**Programme Local de l'Habitat - Prorogation du deuxième PLH**

Le deuxième Programme Local de l'Habitat (PLH) du Grand Dijon, adopté le 25 juin 2009 pour une durée de six ans, arrive à échéance le 24 juin prochain. Dans le cadre des dispositions réglementaires le permettant, le Grand Dijon a sollicité auprès de Monsieur le Préfet la prorogation de ce document-cadre de la politique locale en matière d'habitat auquel est adossée la contractualisation 2010-2015 en matière de gestion, par délégation de l'État, des aides à la pierre pour le logement.

En effet, cette prorogation offrirait au Grand Dijon un délai supplémentaire, dans l'esprit des dispositions introduites par la loi pour l'"Accès au Logement et un Urbanisme Rénové" (ALUR) du 24 février 2014, pour définir les modalités d'engagement de sa prochaine feuille de route en matière d'habitat en lien d'une part, avec les nouvelles compétences issues de sa transformation en communauté urbaine et d'autre part, avec les axes structurants de son nouveau projet territorial dont elle a engagé l'élaboration en concertation avec ses vingt-quatre communes-membres.

Compte tenu de ces enjeux, éminemment stratégiques pour le territoire du Grand Dijon, la demande de prorogation du deuxième PLH a été sollicitée jusqu'au 31 décembre 2015 ; cette prorogation permettant également d'assurer le socle réglementaire nécessaire à la poursuite de l'exercice de la gestion des aides à la pierre pour le logement et à la continuité des politiques de l'habitat localement menées par le Grand Dijon.

Par courrier en date du 21 mai 2015, Monsieur le Préfet a émis un avis favorable à cette demande.

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'approuver** la prorogation du deuxième Programme Local de l'Habitat du Grand Dijon adopté le 25 juin 2009 pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2015 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à cette décision.